

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU JURY
D'ADMISSION D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL
SESSION 2021**

Le jeudi 8 avril 2021 à 13h30 s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Marne, situé 11 rue Carnot à Châlons-en-Champagne, le jury d'admission de l'examen professionnel donnant accès au grade d'Agent de Maitrise Territorial.

Membres du jury :

Collège représentant les élus locaux :

Monsieur Marcel VERGEZ <i>Maire de VENTELAY</i>	Président du Jury
Madame Evelyne QUENTIN <i>Maire de Saint Brice Courcelles</i>	Membre

Collège représentant les fonctionnaires territoriaux :

Madame Faustine BOURGEOIS, <i>Technicienne Territoriale, Adjointe au responsable du service des espaces verts et propreté à la Communauté d'Agglomération de Vitry Champagne et Der</i>	Membre
Monsieur Olivier DECAD <i>Représentant du Personnel à la Commission Administrative Paritaire catégorie C, Agent de Maitrise à la mairie de Suippes</i>	Membre

Collège représentant les personnalités qualifiées

Monsieur Cédric MARIE, <i>Secrétaire administratif de classe exceptionnelle, Responsable logistique à la Direction Régionale des Affaires Culturelle du Grand Est</i>	Membre
Madame Sophie BIGAULT, <i>Ingénierie Principale à la Communauté Urbaine du Grand Reims</i>	Membre

I. INCIDENT(S) PENDANT L'EPREUVE ECRITE D'ADMISSION

Le Procès-Verbal de déroulement de l'épreuve écrite n'indique aucun incident.

II. RUPTURE D'ANONYMAT- RESPECT DU REGLEMENT

Aucun non-respect du règlement n'a été constaté pendant l'épreuve orale.

III. DEROULEMENT DE L'EPREUVE D'ADMISSION

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée du 6 au 7 Avril 2021 au CNFPT et le 8 avril 2021 sur deux sites du Centre de gestion de la Marne à Châlons-en-Champagne :

- salle de Réunion
- salle du Conseil d'Administration.

IV. RESULTATS DE L'EPREUVE D'ADMISSION

Il est attribué à chaque candidat une note de 0 à 20.

Le jury est souverain et est compétent pour prononcer l'annulation d'une épreuve. Le jury ne peut modifier la liste des résultats qu'il a établie et communiquée à l'autorité organisatrice de l'examen.

Tout candidat à un concours ou examen qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Après l'examen des notes obtenues à l'épreuve et après en avoir délibéré, les membres du jury fixent le seuil d'admissibilité à 10/20 ;

Le jury a souverainement déclaré 46 candidats admissibles.

MUL

CENTRE DE GESTION DE LA MARNE
EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE D'AGENT DE
MAITRISE TERRITORIAL
CANDIDAT ADMIS

Monsieur BERTHELLEMY Olivier
Monsieur BOUBEGGAR Malik
Madame BOURDON Pauline
Monsieur BROCHAIN Thomas
Monsieur CARUZZI Joan
Monsieur DEBETHUNE Jean Philippe
Monsieur DEIDO ESSOUKAN Romain
Monsieur DOS SANTOS Pédro
Monsieur DUCHESNE Romain
Monsieur DUVIVIER Sébastien
Monsieur EL YACOUBI Mohammed
Monsieur GALARME Ludovic
Monsieur GARINET Thomas
Monsieur GERARD Arnaud
Madame GUILLOT DELPHINE
Monsieur HOCHET Johan
Monsieur LALLEMENT Franck
Monsieur LAVIALLE Cédric
Monsieur LEFEVRE Nicolas
Monsieur LIMOSIN Florian
Monsieur LOLLIER Benoît
Monsieur MARTIN Valentin
Monsieur MAZY Bertrand
Monsieur MEBSOUT Nordine
Monsieur MESTRE Mehdi
Monsieur MORGE Alexandre
Madame PATIN Muriel
Madame PIHET Alexandra
Madame POUILLAUME Sandrine
Monsieur RATAUX Jean-Louis
Monsieur RETEAU Matthieu
Madame ROBITAILLIE Laurence
Monsieur ROMAIN Gregory
Monsieur SAINT-LEUX Frédéric
Monsieur SAMPER Jérôme
Monsieur SIMON Romain
Monsieur STARK Christophe
Madame TINOT Myriam
Madame TOUSSAINT Aurore
Monsieur VAJENTE Stéphane
Monsieur VANDENABIELLE Nicolas
Monsieur VELPRY Arnaud
Monsieur VIOLA Bruno

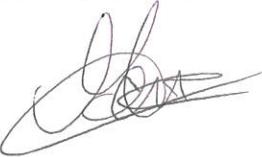
MVL

Monsieur VIRIAT Laurent
Monsieur WALGRAFFE Denis
Monsieur WIDUCH Franck

Fin de liste
Cette liste comporte 46 candidats

MVL

SIGNATURES DES MEMBRES DU JURY

Monsieur Marcel VERGEZ Président du Jury	
Madame Evelyne QUENTIN	
Monsieur Olivier DECAD	
Madame Faustine BOURGEOIS	
Monsieur Cédric MARIE	
Madame Sophie BIGAULT	

